

## **LE 11 NOVEMBRE PROCHAIN, UNE JOURNÉE SANS MON SAC DE PLASTIQUE ORGANISÉE PAR L'AREQ**

### **La pollution par les sacs de plastique**

#### **Quelques statistiques sur les sacs de plastique à usage unique**

Au Québec, il se distribue plus d'un milliard de sacs de plastique par an, ce qui correspond à 120 sacs par personne et 30 sacs par seconde. Dans le monde, il faut parler d'une utilisation de plus de 500 milliards de sacs en plastique par an et de 16 000 sacs par seconde.

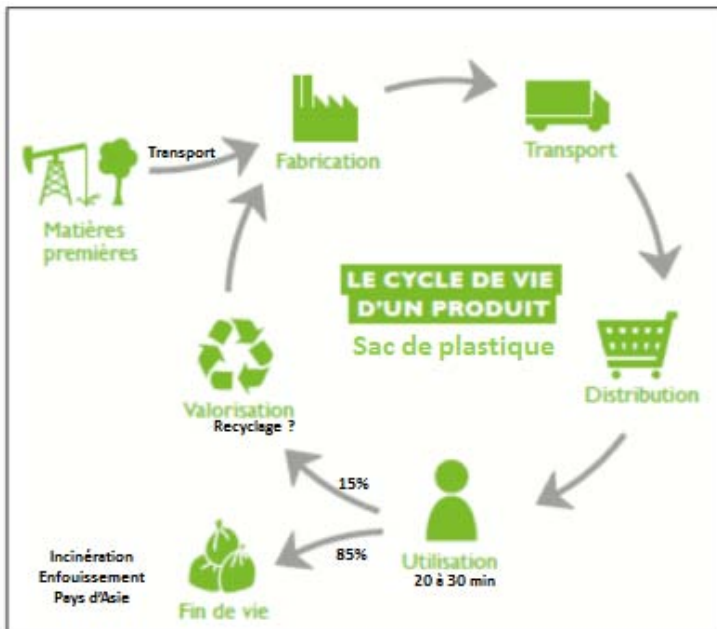
Même si certains d'entre eux sont réutilisés à deux ou trois reprises, au final moins de 15% des sacs de plastique sont récupérés au Québec, c'est-à-dire mis dans le bac de récupération. Les autres sont enfouis ou perdus dans la nature et ça prend de 100 à 400 ans, voire 1 000 ans, avant qu'ils ne soient décomposés. Leurs molécules polluantes se retrouvent ainsi éparpillées dans le sol et l'eau.

Quant aux sacs de plastique à usage unique, ils sont d'une épaisseur inférieure à 50 micromètres et ne servent que de 20 à 30 minutes. Ils sont jetés ensuite. Étant très légers, ils sont transportés par le vent à partir des sites d'enfouissement et se retrouvent partout dans la nature, y compris dans les cours d'eau.





### Un coût énergétique énorme



Les sacs de plastique ont été inventés aux États-Unis au cours des années 1950. Vingt ans plus tard, la mise au point d'un procédé de fabrication peu dispendieux a permis aux commerçants de les distribuer gratuitement à leur clientèle.

En plus d'utiliser un grand volume d'eau, leur fabrication nécessite beaucoup de pétrole, ressource non-renouvelable dispendieuse à notre époque. Leur cycle de vie est la source d'une énorme quantité de gaz à effet de serre (GES) à toutes les étapes de leur vie: extraction et transport du pétrole, fabrication

du sac, transport, élimination par incinération ou enfouissement, vente et transport dans des pays d'Asie pour usage à titre de combustible, valorisation, etc.

Il est pertinent de se demander si le tort causé à l'environnement par cet article est justifiable pour une utilisation de 20 à 30 minutes, une réutilisation limitée et une élimination à 85 %.

L'article de la semaine prochaine vous présentera les difficultés que posent aux entreprises de récupération la grande diversité de composition des sacs de plastique, de même que l'absence d'une classification qui permettrait de les distinguer, comme c'est le cas pour les différents contenants faits de plastique.

Doris Carle Houde  
Responsable du comité de l'environnement AREQ-04 A

---

